

FORMATION SPECIALE

VENDEUR/VENDEUSE PRET A PORTER

Objectif : Acquérir les connaissances nécessaires au morphologie, style vestimentaire pour mieux conseiller sa cliente dans ces achats.

Formation collective de 4-5 personnes maximum

Formation de 7H par jour : 9H-13H et 13H30-16H30

Durée de formation : 10 jours à suivre ou par découpage de journée

Taux horaire : 35€

Colorimétrie : 21H

- Les couleurs : leur signification
- Le cercle chromatique
- Les caractéristiques de la couleur : chaude, froide, mats, lumineuses, claires, sombres
- Les harmonies de couleur
- Les différentes méthodes : test du drapping, méthode des 4 saisons
- Exercices pratiques, mise en situation – Remise des tissus et des nuanciers de couleurs.

Stylisme 14H

- L'évolution de la mode au fil du temps
- Le dessin : la créativité
- Le tissu : les différents types de tissus, les imprimés – réalisation d'une tissuthèque
- Les tendances dans la mode

Style vestimentaires femmes 35 H

- Les différents styles vestimentaires
- Etudes des différentes morphologies
- La garde robe personnelle et professionnelle
- Création d'un book de style
- Les accessoires : lunettes, sac à main, bijoux, chapeau
- Entrainement et mise en situation



CONSEIL EN IMAGE & RELOOKING
MAQUILLAGE - COIFFURE - STYLE VESTIMENTAIRE HOMME & FEMME - FORMATIONS
en Poitou-Charentes

Concord Business Center, 34 bd. Chasseigne 86000 Poitiers
Port : 06 87 16 47 58 - Tél : 05 49 11 54 57 - www.relooking-poitiers-niort.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

SAISON 2011/2012

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

E MAIL : _____@_____

Formation spéciale vendeuse prêt à porter

Si **Prise en charge** :

Nom de l'organisme ou de l'entreprise :

N° SIRET : _____

Adresse :

Tel : _____ Fax : _____

L'inscription définitive est soumise au renvoi du bulletin d'inscription accompagné du règlement total de la formation. Règlement : par chèque libellé à l'ordre de : Céline THOMELIN- Conseil en image

- chèque d'acompte (50%) soit _____ euros encaissé avant le démarrage de la formation

- Le solde, soit _____ euros encaissé avant la fin de la formation

La signature de ce bulletin vaut acceptation.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention "Lu et Approuvée")

MODALITES D'INSCRIPTION

Être âgé de 18 ans minimum.

L'admission à la formation est soumise à l'acceptation de la formatrice du centre.

L'inscription définitive est soumise au renvoi de la convention de formation signée et de la totalité des frais de formation. Cependant il est possible d'échelonner les paiements en 3 fois sans frais. 50 % du montant total sera demandé à titre d'acompte.

Prise en charges : Les organismes sociaux (CONSEIL REGIONAL, ASSEDIC, ANPE...), peuvent prendre en charge votre formation, le délai de prise en charge étant assez long (2 ou 3 mois), nous vous conseillons d'en tenir compte dans le choix des dates de votre formation.

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles dans l'ordre de réception des bulletins.

En cas d'annulation de la part du stagiaire dans les 60 jours avant la date de la formation, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

Toute formation commencée est due dans sa totalité. En cas d'interruption pour force majeure, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cursus sans coût supplémentaire.

Si le nombre de participants à un stage est insuffisant, C. THOMELIN se réserve le droit d'annuler la formation. Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées et le stagiaire prévenu 10 jours avant la formation.

Conformément à loi sur la formation professionnelle

ENTREPRISES

Salariés d'entreprises, informez votre employeur de votre désir de participer à la formation que vous avez sélectionné. Adressez-nous le bulletin d'inscription. Dès réception de celui-ci, nous vous ferons parvenir une convention de formation à nous retourner pour confirmer votre inscription.

Règlement : A réception facture (selon convention établie)

Prise en charge pour les salariés : Si vous avez la possibilité de faire financer votre formation par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA : AGEFOS, UNIFORMATION...) nous sommes à votre disposition pour établir vos dossiers.